



ATLANTIC

Règlement Semi-Marathon Airbus Atlantic

20/04/2025

AIRBUS

• Article 1 – Organisation

La Section Course à Pied du Comité Social et Economique d'Airbus Atlantic organise, le 20 Avril 2025, le 3ème Semi-Marathon CSE Airbus Atlantic, avec le concours de la ville de Rochefort et du RAC (Rochefort Athlétisme Club).

• Article 2 – Parcours

Deux parcours de course à pied vous sont proposés. Le tout dans un cadre mêlant nature et ville qui vous permettra de découvrir la richesse du patrimoine Rochefortais.

- Un semi-marathon de 21,1 km constitué d'une seule boucle, avec certificat de mesurage FFA et labellisé Bronze
- Un 10 km constitué d'une seule boucle, avec certificat de mesurage FFA et labellisé Bronze

• Article 3 – Conditions Obligatoires de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus sur le semi-marathon, 16 ans et plus sur le 10km.

- Vous devez être titulaire d'une licence sportive FFA saison 2024/2025
- Pour les non licenciés FFA :
 - ❖ Réaliser moins de 3 mois avant la course un parcours de prévention santé sur le site <https://pps.athle.fr>
 - ❖ Pour les coureurs mineurs à la date de l'épreuve (20 Avril 2025), fournir une autorisation parentale.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

• Article 4 – Ravitaillement – Postes de Secours

Ravitaillements aux 5^{ème}, 11^{ème} et 16^{ème} et à l'arrivée.

Postes de secours : La Croix rouge avec le matériel requis + 1 médecin de course

- **Article 5 – Accompagnateurs et disqualification**

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette, est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné. Tout jet de déchet sera disqualifiant.

- **Article 6 – Assurances**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MACIF n°1532134. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- **Article 7 – Inscriptions - limitées à 2200 coureurs**



- Inscription et paiement en ligne sur le site <https://runheure.fr/semimarathondairbus-2025> qui vous permet de payer en ligne, d'envoyer votre Parcours Prévention Santé ou de votre licence et d'avoir une inscription valide et effective dès réception de votre paiement (un mail de confirmation vous sera envoyé).
- Par correspondance : Le dossier peut être téléchargé sur la page Facebook de l'évènement : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086524802715>

Les bulletins d'inscription format papier sont à renvoyer à l'adresse suivante (Date limite le 13/04/2025): CSE Airbus Atlantic, Section course à pied, ZI de l'arsenal, 17300 Rochefort

- ❖ Attention, fin des inscriptions en ligne le 18/04/2025 à 20h
- ❖ Attention, aucun remboursement en cas de non participation

- Tarifs : 20€ pour le Semi-Marathon +2€ pour les non licenciés FFA, 10€ pour le 10km +2€ pour les non licenciés FFA
- Augmentation des tarifs de 2€ pour tous à partir du 21/03/2025 00h00

- **Article 8 – Barrières horaires**

3 Des barrières horaires sont mises en place à 1h45 pour le 10km et 3h pour le semi-marathon.

- **Article 9 – Dossards et Chronométrie :**

- Retrait des dossards et lots samedi 19/04/2025, de 10h à 20h (dernières inscriptions possibles) chez Décathlon Rochefort zone des pêcheurs d'Islande et le dimanche à partir de 07h30, salle de sport ZI de l'arsenal 17300 Rochefort (voir plan)
 - Remise des dossards sur présentation d'une pièce d'identité (dossards nominatifs, sauf inscriptions tardives)
 - Prévoir de quoi accrocher votre dossard (épingles, aimants...). Les ceintures sont à éviter pour garantir le point suivant.
 - Un dossard fourni par l'organisation doit être porté visiblement sur la poitrine pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité.
 - Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques (puce à fixer obligatoirement et uniquement à la chaussure à l'aide de l'attache fournie). Le transducteur devra être restitué à l'arrivée ou en cas d'abandon, un sac sera mis en place afin de procéder au retrait. Si vous retirez votre puce et ne participez pas, elle devra être renvoyée (instruction dans l'enveloppe dossard). En cas de non restitution, celui-ci sera facturé 15 € au coureur.



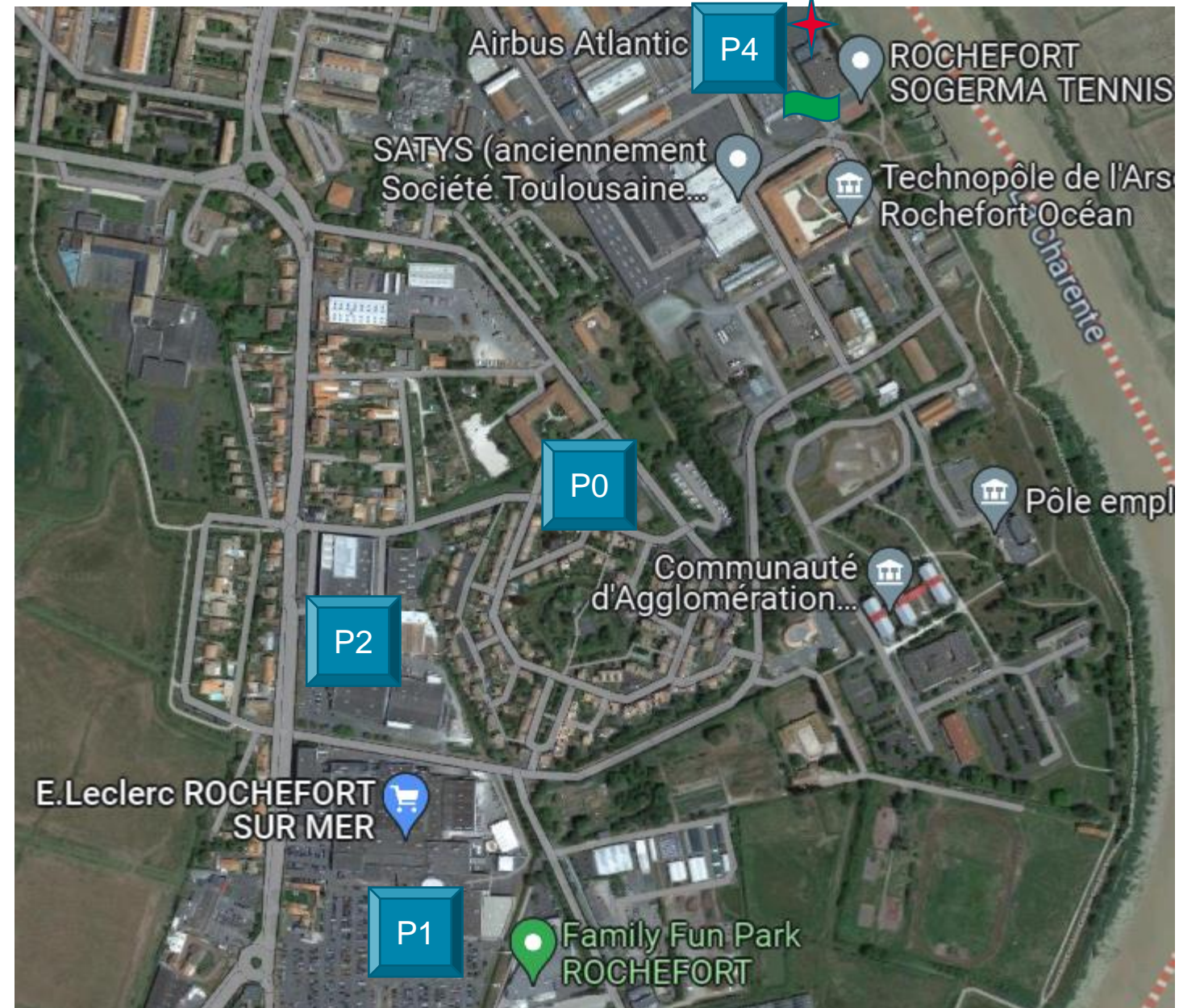
- **Article 10 – Lieu de l'évènement**

🚩 Départ et arrivée : ZI de l'arsenal 17300 Rochefort

Parking sur place.

P Les parkings étant plus éloignés, prévoyez du temps pour arriver à la salle 15' à 30'.

🌟 Un vestiaire est à disposition pour vous changer.
Un système de casier/consigne sera en place.



- **Article 11 – Remise des prix**

Au gymnase à partir de **10h30 pour le 10km et 12h15 pour le semi.**

Lots et récompenses remis uniquement aux participants présents.

- **Article 12 – Classements et récompenses**

Individuel : 5 premiers au Scratch et premier de catégories (non cumulables)

Record de l'épreuve : Primes de 150€ pour l'établissement d'une meilleure performance (Semi-marathon homme : Said El Fadil 1h08min36sec, Semi-marathon femme Emmanuelle Mauzy 1h27min41sec, 10km homme : Fabien Pondaven 31min52sec, 10km femme : Nathalie Barriquand 36min46sec.

Challenge du nombre : Club , Entreprise ou Association

❖ Classement au Scratch - toutes catégories confondues

| Semi | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--------|------|------|------|------|-----|
| Femmes | 350€ | 250€ | 150€ | 100€ | 75€ |
| Hommes | 350€ | 250€ | 150€ | 100€ | 75€ |

| 10km | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|--------|------|------|------|-----|-----|
| Femmes | 175€ | 125€ | 100€ | 75€ | 50€ |
| Hommes | 175€ | 125€ | 100€ | 75€ | 50€ |

❖ Classement par catégorie : Bon d'achat de 30€ pour le semi, 20€ pour le 10km.

❖ Lots T-shirts aux inscriptions + Médailles et Ecocup pour tous les arrivants

- **Article 13 – Zone Natura 2000**

Ecoutez, sentez, observez.... Pendant votre course, vous traverserez un espace naturel remarquable (entre le Camping le Bateau et le pont du Transbordeur, en longeant la Charente). Classés en Espace Naturel Sensible par le Département et en Natura 2000 par l'Europe, Les marais du Transbordeur sont une zone tampon entre la ville et le fleuve Charente. Ils permettent à la fois d'absorber des événements climatiques comme de fortes précipitations ou des épisodes de submersions, mais aussi d'offrir un espace naturel riche où il est aisé de flâner ou d'exercer une activité sportive aux portes de la Ville de Rochefort.

Cet espace de 600ha accueille une biodiversité exceptionnelle. En grande majorité propriété foncière publique (Conservatoire du Littoral et Ville de Rochefort), il est géré par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Ici se côtoient plus de 160 espèces différentes d'oiseaux d'eau, Loutre d'Europe, Genette commune mais également des grenouilles comme la Rainette méridionale ou des reptiles tels que la Cistude d'Europe, notre petite tortue des marais. Des plantes rares ou menacées sont également présentes telles que la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'Iris maritime ou la Centaurée chausse-trape. Contributive de cette biodiversité, l'agriculture, par le pâturage et la fauche, est un usage prépondérant et important du site. Cette activité agricole, en plus d'un volet économique, permet de maintenir un milieu ouvert offrant aux visiteurs ces paysages si caractéristiques des marais Charentais. Le site est traversé par la Vélodyssée, et offre un ensemble d'une quinzaine de kilomètres de pistes cyclables ou sentiers pédestres permettant de serpenter dans cette zone humide. Intégrée au site, la Station de lagunage est unique en France pour son traitement naturel des eaux usées de la ville dans 35ha de plans d'eau. Des visites sont organisées afin de découvrir un espace particulier qui allie le traitement des eaux usées et l'accueil de la faune sauvage (renseignements auprès de l'Espace nature sur la place Colbert de Rochefort).

Afin de préserver la quiétude des lieux, les visiteurs sont invités à rester sur les voies ouvertes au public et à respecter la réglementation en vigueur, notamment sur le dépôt de déchets afin de ne pas perturber l'équilibre fragile du marais.

Lors d'un prochain passage, venez visiter ce site qui vous surprendra et vous émerveillera, en toute

7 saison de l'année.